

Le pressentiment de janvier se confirme, L'année 2020 sera très ardue

Changement de convention collective LE CHOC !

C'est avec stupeur que nous avons appris le 4 février que la direction de GBS Services avait pris la décision unilatérale, encore une fois..., de changer de convention collective. Notre première réaction, comme celle de nombreuses et nombreux collègues, est bien entendu le rejet et l'inquiétude. En effet, une fois mis devant le fait accompli, impuissant face à cette attaque surprise, nous avons sonné le rassemblement, resserré les rangs et sommes prêts à échafauder une stratégie défensive mais aussi offensive car la passivité n'est pas dans les gènes de la CFDT.



Nous serons non seulement vigilants sur la tenue des promesses faites dans la vidéo de la direction mais surtout intransigeants sur la rédaction de l'accord d'harmonisation ou l'avenant de l'accord sur les statuts collectifs de GBS Services. Rien ne doit être oublié et surtout tout doit être repris par écrit !

Nous ne compterons pas sur « le bon sens » qui fait très souvent défaut !

Nous vous tiendrons régulièrement informé sur notre blog et partagerons nos travaux.

Si nous travaillons toutes et tous avec sérieux ET que la direction respecte ses engagements, l'harmonisation sera « transparente ». La seule VRAIE problématique, et non des moindres, sera celle des minimas salariaux.



Les minimas TP, on sait ce que l'on perd mais que gagne-t-on ?.....

Les minimas TP étaient parfois controversés car ils gagnaient des écarts importants entre les salaires des anciens et des nouveaux. Si les TP reconnaissaient les diplômes, l'ancienneté elle, ne l'était pas ! Néanmoins, comme le dit l'adage, on sait ce que l'on perd mais pas ce que l'on gagne !

En matière de minima, notre future convention est « au ras des pâquerettes ». Les diplômes n'y sont pas reconnus et l'ancienneté ... NON PLUS ! Si nous ne parvenons pas à négocier et établir un grille des salaires, le pire est à craindre quand à nos niveaux de rémunération !



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE

Tél : 06.74.09.73.58

Les minimas TP 2020

Vs

Les minimas PS 2020

Souvent une image vaut mieux que mille mots, nous allons donc essayer de vous montrer pourquoi la mise en place d'une grille des salaires est indispensable lors de cette harmonisation.

Statuts	Niv.	Coef.	Rém.	Echelon TP	Minima Nantes	Minima IDF
Empl	I	120	1 498,60 €			
		130	1 505,51 €			
		140	1 512,41 €			
	II	150	1 519,32 €			
		160	1 529,68 €			
	III	170	1 574,57 €			
		190	1 640,18 €	C	1 831,87 €	1 929,84 €
	TAM	200	1 734,85 €	D	2 028,94 €	2 119,78 €
		220	1 838,32 €	E	2 222,85 €	2 367,80 €
Cadres	V	230	1 886,60 €	F	2 470,33 €	2 652,20 €
		240	1 938,34 €	G	2 762,60 €	2 821,14 €
	VI	250	1 993,52 €	H	2 972,52 €	2 892,02 €
		260	2 062,50 €			
					Cadre Forfaité	Cadre au Forfait
	VII	280	2 387,39 €	B	2 746,50 €	3 158,54 €
		290	2 556,19 €	B1	2 955,45 €	3 398,78 €
		300	3 000,60 €	B2	3 246,34 €	3 618,37 €
		330	3 041,94 €	B3	3 276,02 €	3 767,40 €
	VIII	360	3 255,53 €	B4	3 529,19 €	4 058,62 €
		390	3 520,79 €	C1	3 676,83 €	4 228,37 €
		420	3 786,06 €	C2	4 285,28 €	4 928,05 €
	IX	450	4 630,08 €			
		500	5 477,55 €			
		550	6 035,64 €			

Aucun salarié(e) ne verra son salaire baisser, cela est formellement interdit par la loi Française !

Si nous avons collé le salaire d'un ETAM C sur le coef. 190, c'est que dans la convention PS, c'est le coef qui correspond au comptable. Bien entendu, ce n'est pas là la transposition définitive. La transposition des classifications sera LA négociation la plus importante.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD

Tel : 07.70.22.60.61

Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE

Tél : 06.74.09.73.58

CSE de février quelles nouvelles ? Le plus gros sujet de ce CSE a été la réorganisation du CES RHT ou le « changement d'organigramme ». Les échanges en séance nous ont permis de comprendre un dossier pas très explicite envoyé par la direction. L'articulation du CES RH est fortement modifié mais les impacts pour les salarié(e)s devraient être minimes. En effet, c'est surtout les relations clients qui sont structurées. Nous resterons bien entendu à l'affût de la mise en place à venir à partir du 5 mars.



Local News

Quelques news locales :

Quelques réunions ont eu lieu et nous avons des news pour certains sites :

Nantes : Beaucoup de sujets concernant les aménagements et réaménagements qui occupent beaucoup les RP, membres CSE. Maintenir une écoute de toutes et tous nos collègues est primordial, n'hésitez pas à les solliciter.

Toulouse : Un réaménagement des espaces de détente et des salles de réunion est prévue. Nous espérons également une optimisation des espaces pour chaque collègue. Des réunions de travail vont débuter dès le 2 mars ;-).

Lyon / Villeurbanne : Des avancées ont été ardemment négocié mais l'impression de devoir « arracher » un peu de QVT est bien là... Nous espérons que le travail pour le déménagement sera plus serein et sain !

Dijon : XXX

Réunion CSSCT de Février. Une séance ciblée sur les problématiques de manque d'information sur le déménagement Lyon mais aussi les problèmes immobilier de la Poudrette à Villeurbanne. Vous trouverez un document plus complet sur notre blog avec toutes les questions que nous avons posé à la direction ce Mardi 25 dernier. Nous avons aussi demandé plus d'informations à la direction concernant les mesures contre l'épidémie de Coronavirus.

Outre les mesures anti épidémiques classiques tel qu'un lavage de mains très régulier, éternuer dans son coude, éviter les bises et poignées de mains, etc... La direction invite les salarié(e)s à prendre connaissance de la liste des pays à risque afin d'appliquer de fait le confinement avant de revenir travailler pour ainsi faire un test de dépistage pour être fixé. Les salarié(e)s bénéficiant du télétravail pourront télétravailler pendant les 14 jours de confinement, les autres seront considérés en arrêt maladie. La direction traitera chaque cas individuellement, nous vous invitons donc à nous contacter si besoin.



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58

Restons vigilants, ne nous laissons pas obnubiler !

Le changement de convention collective va engendrer une quantité de travail importante pour les IRP. Mais nous ne pourrons pas pour autant délaisser les autres sujets en cours et qui sont tout aussi importants pour vous.



Les heures supplémentaires, quelles sont les vrais souplesses ?

Là encore, sur certains sites, le bon sens semble avoir quitté les locaux ! Lorsque les salarié(e)s restent le soir pour palier à un incident inattendu et exceptionnel, un salarié fait des heures sup et demande par la suite leur paiement, on ne leur concèdent pas car cela n'avait pas été prévue..... Il paraît hallucinant que les salarié(e)s doivent abandonner leur professionnalisme sauf à travailler sans rémunération. Nous sommes engagé(e)s auprès de vous pour vous aider à obtenir le paiement des heures de travail.

Suivi des cas individuels ?

Nous sommes toujours disponibles pour toutes et tous les salarié(e)s qui ont besoin d'être accompagné(e) à un entretien, ont besoin d'informations sur les accords en cours et toutes questions sur les conditions de travail. C'est là notre rôle premier.

**Votre collectif CFDT
GBS Services en
exploration de la
futur convention
collective**



Mars 2020:

- Réunion **Négociation** 04/03/2020
- Réunion **CSE** 05/03/2020
- Réunion **Travail CSE** 06/03/2020
- Réunion **Négociation** 19/03/2020
- Réunion **Négociation** 31/03/2020



COORDONNÉES SECTION / LIAISON

Jérôme BILLAUD
Tel : 07.70.22.60.61
Mail : cfdt.gbsservices@gmail.com

Jasone MORAN BESSIERE
Tél : 06.74.09.73.58